

COMMUNE D'ALBERTVILLE

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MAI 2020

ELECTION DU MAIRE
ELECTION DES ADJOINTS





ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
25 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL	FREDERIC BURNIER FRAMBORET
ELECTION DU MAIRE	DOYEN D'AGE
DETERMINATION DES POSTES D'ADJOINTS	MAIRE
ELECTION DES ADJOINTS	MAIRE
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire, qui après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	1 943
Bérénice LACOMBE	
Hervé BERNAILLE	
Christelle SEVESSAND	
Michel BATAILLER	
Fatiha BRIKOU AMAL	
Jean-Pierre JARRE	
Jacqueline ROUX	
Jean-François BRUGNON	
Pascale MASOERO	
Yves BRECHE	
Véronique MAMET	
Morgan CHEVASSU	
Josiane CURT	
Davy COUREAU	
Lysiane CHATEL	
Jean-François DURAND	
Karine MARTINATO	
Jean-Marc ROLLAND	
Cindy ABONDANCE	
Alain MOCELLIN	
Muriel THEATE	
Louis BOSC	
Pascale VOUTIER REPELLIN	
Fabien DEVILLE	
Corine MERMIER	
Laurent GRAZIANO	1 275
Claudie LEGER	
Philippe PERRIER	
Dominique RUAZ	
Stéphane JAY	
Manon BRUN	
Esman ERGUL	235

Alain MOCELLIN, le doyen d'âge des membres du conseil municipal, prend ensuite la présidence, conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Laurent GRAZIANO :

« Tout d'abord nous vous adressons nos félicitations pour votre élection et faisons de même pour l'ensemble des conseillers municipaux majoritaires ou minoritaires comme M. Ergul.

N'ayant pas eu la possibilité de le faire publiquement, nous souhaitons également adresser nos chaleureux remerciements au personnel soignant. Sa mobilisation sans faille mérite reconnaissance et confiance. Le temps est venu d'entendre enfin ses revendications dont plus personne ne peut aujourd'hui douter de la pertinence.

La crise sanitaire a sonné comme un rappel du rôle fondamental d'un service public mis à mal depuis des décennies. C'est pourtant bien la mobilisation des agents qui permet d'amortir les effets de la crise et d'assurer la continuité des missions essentielles de santé, d'action sociale, de sécurité ou d'éducation.

Les travailleurs non confinés ont oeuvré eux aussi pour assurer l'essentiel tels les employés de la grande distribution, des commerces alimentaires et bien d'autres encore...difficile de tous les citer ou plutôt de toutes les citer tant les femmes ont pris une large part à cette mobilisation.

Enfin comment ne pas souligner la formidable action du tissu associatif local ? Les Albertvillois fragilisés par la crise ont pu compter sur les acteurs historiques, Restos du Coeur, Croix Rouge mais aussi sur Albertville Entraide ou Solidarité Sud Albertville nouvellement créés pour faire face à l'urgence. Notre soutien leur est acquis.

La vie politique n'a, à l'évidence, pas échappé à la crise sanitaire. En témoigne le taux de participation historiquement bas. 34,65% des Albertvillois inscrits sur les listes électorales, se sont rendus aux urnes lors d'un premier tour maintenu au lendemain de l'annonce du confinement par le Premier ministre. Loin de nous l'idée de remettre en cause l'issue du scrutin mais les chiffres interpellent. Nous représentons collectivement à peine plus d'un citoyen albertvillois sur trois. Par conséquent vos 53,32% correspondent à 18,47% des inscrits, nos 35% à 12,13% des inscrits et les 6,45% de la liste « Ravivons la flamme » à 2,23% des inscrits. Cette faible représentativité collective exige de considérer les deux électeurs albertvillois sur 3 qui ne se sont pas déplacés. Imaginer disposer d'un blanc-seing pour 6 ans ne serait pas un signe de lucidité mais de cynisme politique. L'heure est à un tournant participatif pour inclure les abstentionnistes. Ils ne sont pas venus pour de multiples raisons, notamment sanitaires, allons les chercher ! Les élus Albertville Autrement seront à leur écoute et de possibles relais.

Ce contexte politique particulier devrait inciter les majorités issues du scrutin du 15 mars à associer les minorités. N'oublions pas que pour la première fois nous sommes ici collectivement minoritaires.

Allons-nous vers une association ? Les intentions semblent là, nous avons échangé à ce sujet, mais les ratés des deux derniers mois sèment le doute. Loin de céder à la facilité d'une posture politicienne nous avons initié un dialogue durant le confinement. À l'écoute

ont succédé des propositions sur les masques, les marchés, le commerce, la prise en compte des familles bénéficiant d'une aide pour la cantine... Aucune volonté de notre part d'attendre la faute, juste une volonté d'agir par anticipation en période de crise...le fait qu'aucune de nos propositions n'ait suscité chez vous le moindre intérêt pourrait être assimilé à une posture politicienne. Loin de renoncer nous avons établi une carte des restaurateurs proposant de la vente à emporter, bien accueillie par les professionnels, « bonne initiative » selon vos propres mots, elle n'a pas été relayée par la mairie ! Les restaurateurs apprécieront...

Avant d'être associés encore faudrait-il ne pas être effacés. La démocratie locale a connu un confinement strict. Le 8 mai moment d'unité républicaine ne l'a été qu'au sens partisan du terme donc à mille lieux de ce qu'a été l'esprit de la Résistance. Tous les élus auraient dû à minima être informés des conditions d'organisation.

Là n'est pas le plus grave, nous avons découvert avec sidération la parution d'une édition numérique du bulletin municipal d'information. Pour la première fois et en dehors de tout cadre légal, la minorité a été privée d'expression, il fallait oser, vous l'avez fait ! Le temps du déconfinement démocratique est venu, nous y veillerons.

La gestion de la crise sanitaire prouve s'il en était besoin que le pluralisme politique se révèle indispensable. Qui d'autre que la minorité vous dirait que la situation sanitaire et sociale exceptionnelle exigeait plus de volontarisme, d'audace, la question des masques étant à cet égard emblématique. Combien de masques ont été distribués pour préparer le déconfinement du 11 mai ? Visiblement nombre d'habitants n'ont encore pas reçu leur premier masque. Nous vous avons fait part de la nécessité de coordonner la production locale, quand Grignon s'est révélé en mesure d'en produire 4 500, rien n'a été organisé par la collectivité à Albertville, nous avons été interpellés par de nombreux habitants sur cette question. Qui d'autre que la minorité pourrait vous signifier que verser dans l'autosatisfaction à l'heure où la détresse de nombreux habitants et acteurs économiques est si grande n'est pas possible ? Permettez-nous de vous dire que nous avons lu avec stupéfaction vos propos dans la Savoie quant à un confinement s'apparentant selon vos propres mots à « des sortes de vacances ». Si tel était le cas, il y avait véritablement de la place pour davantage de volontarisme.

Votre parole M. le maire, incarne la politique d'une majorité, sauf à vouloir éteindre le débat démocratique il doit être possible d'émettre des critiques sur cette politique sans être taxés de polémiquer.

En tant qu'élus minoritaires, nous avons la volonté de faire, d'être constructifs, nous appelons donc à travailler autrement et répondrons favorablement à une association.

Le contexte n'est pas celui de 2014, il s'agit d'un contexte plus apaisé. C'est avec les désignations pour les commissions y compris pour la représentation dans les structures intercommunales (Maison du Tourisme, SEM4V, CIAS) que nous en saurons très prochainement plus sur vos réelles intentions d'association et de respect du vote des Albertvillois. »

Esman ERGUL :

« Je ne reviendrai pas sur la gestion de cette période compliquée, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans la presse.

Je tenais simplement à remercier tous les électeurs qui nous ont soutenus, mon équipe et moi-même, durant cette campagne. Albertville a fait le choix de la continuité, nous le respectons, nous tâcherons de nous rendre utiles d'une autre manière pour notre territoire et notre ville.

Nous souhaitons bien-sûr un excellent mandat à la nouvelle équipe élue.

Je voudrais cependant revenir sur certains points qui me semblent importants, qu'il ne faudra pas oublier pour la suite de votre mandat. Quand je vous entends prétendre avoir fait l'unanimité dans tous les bureaux de vote au premier tour, je voudrais simplement vous rappeler encore une fois, comme vous l'avez évoqué vous-même en annonçant les résultats de l'élection, que votre équipe avait été élue avec 9,72 % du nombre d'habitants, avec 18 % du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales et plus de 65 % d'abstentions. Il me semble important de garder cela en mémoire, avec une certaine humilité, durant les six ans qui arrivent. Je pense que nous allons connaître dans une conjoncture qui va être très compliquée, en raison notamment de cette crise sanitaire. Je pense donc que nous allons devoir travailler en partenariat, dans la concertation, et non sur les mêmes bases que lors de la dernière mandature. Je vais malheureusement rebondir sur ce qu'a dit Laurent Graziano, nous avons pu constater que nous étions partis pour travailler de la même manière ! J'espère me tromper, que les mois et les années à venir prouveront le contraire, prouveront que vous êtes capables de travailler plus dans la concertation. Je resterai vigilant. »

Frédéric BURNIER FRAMBOIRET :

« Merci messieurs.

Un petit point d'information concernant les masques. Ils ont été distribués par la poste, dans toutes les boîtes aux lettres, un masque par foyer. Alors, ici et là, on m'a rapporté des vols de boîtes aux lettres. Si nous n'en avons pas distribués plus dans un premier temps, c'est parce que nous n'en avons pas plus, les dotations de masques proviennent de l'agglomération et de la région. Les masques de la région arrivent cette semaine ainsi qu'une partie des masques de l'agglomération. La distribution des masques se fera dans quatre bureaux de vote, fin de semaine prochaine, et vous serez sollicités en qualité de bénévole pour aider lors de ses distributions, de même que l'ensemble des associations qui ont beaucoup œuvré déjà sur le territoire, durant cette crise sanitaire et auparavant. La distribution des 60 000 masques restant débutera le vendredi 5 juin selon les modalités annoncées dans le courrier adressé avec le premier masque. Nous communiquerons largement dès demain à la fois sur les modalités d'inscription afin de récupérer sa dotation de masque, 3 par personne de plus de 6 ans, et sur les modalités de participation à cette distribution, avec 275 créneaux de 3 heures pour distribuer l'ensemble des 60 000 masques qui seront au final distribués sur Albertville.

Je vous remercie et confie la présidence de ce conseil à Alain MOCELLIN, notre doyen, et lui laisse le soin d'œuvrer pour que ces élections se passent dans les meilleures conditions. »

Alain MOCELLIN, le doyen d'âge des membres du conseil municipal, prend ensuite la présidence, conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales :

« Bonsoir à tous, bienvenue dans cette salle du conseil municipal, improvisée...

Le protocole m'impose la présidence de cette assemblée, j'ai donc l'honneur de procéder à l'élection du maire d'Albertville.

Nous commençons notre mandat dans un contexte jamais vécu, exceptionnel... Aujourd'hui nous ne voyons pas réellement le bout du tunnel, quand nous retrouverons une vie normale.

Je souhaite imager mon propos, comme un tunnel à trois sorties. Le tunnel du COVID, celui de l'économie, et le tunnel politique.

Le tunnel du COVID 19 : période difficile, exceptionnelle, où les gestes barrières sont toujours en vigueur, plus que jamais, contraignants mais indispensables ; à contre cœur, respecter cette distance sanitaire de 1 mètre minimum.

Je félicite les commerçants qui imposent le port du masque à l'entrée de leur magasin. Nous devons donner l'exemple lorsque nous entrons dans un lieu public, grandes surfaces, commerces, et nous imposer le port du masque.

Nous remercions la Région et l'agglomération pour la fourniture des masques à toute la population en mobilisant des industries régionales.

Nous viendrons à bout de ce cauchemar, nous en sommes sûrs, convaincus.

Le tunnel économique : nous subissons probablement une récession ; les conséquences seront désastreuses...

Pour nous, égoïstement, si je puis dire, à Albertville, nous essaierons que la vie économique redémarre dès que possible.

Localement, les PME, les commerces, les professions libérales souffrent. Nous avons le devoir de les aider, en communiquant pour que les Albertvillois consomment local. Des initiatives ont été déjà mises en place, lors du confinement, merci à eux.

Sur le plan national, nous aurons à aborder le problème de la relocalisation de nos industries, et penser à une souveraineté intelligente !

Le tunnel politique : rien ne sera comme avant, nous sommes nombreux à le penser. Il faudra une volonté politique forte, nous devons nous remettre en cause, humainement, politiquement, spirituellement.

Lorsque nous entendons « Il faudra se réinventer », oui, comment ? Lorsque des personnalités comme Pierre Rabi, Nicolas Hulot, Jean-Joseph Boillot et bien d'autres, nous le disent, nos politiques devront les entendre, les écouter... Nous serons au bout du tunnel politique lorsque nos gouvernants actuels qui nous disent avoir bien géré le COVID, mais avec tant de contradictions criantes, surréalistes, diront enfin la vérité aux Français...

En début de mandat, je veux remercier le personnel, les directeurs, les chefs de service qui sont à nos côtés, particulièrement en ces moments difficiles, Arnaud, Karine, Bénédicte, présents, peuvent en être les porte-paroles. Je sais que le Maire lors des vœux les remercie chaleureusement, il vaut mieux deux fois qu'une.

Chers amis nous voilà partis pour 6 ans (5 ans et 10 mois !).

Je vous souhaite un bon mandat, au service des Albertvilloises et Albertvillois et des habitants de l'agglomération.

Bon courage à tous, je sais que vous en avez et que vous êtes impatients de siéger pour le bien de tous.

Je vous demande que nous ayons un moment de recueillement en pensant à tous ceux qui nous ont quittés à cause du Covid, des parents, des proches, des jeunes et des moins jeunes, des soignants... Merci ! »

OBJET	ELECTION DU MAIRE
Présidence de l'Assemblée	Alain MOCELLIN

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Alain MOCELLIN, a pris la présidence de l'assemblée (art L2122-8 du code général des collectivités territoriales). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, dénombré les conseillers municipaux présents et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Louis BOSC a été désigné en qualité de secrétaire de séance (art L2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 à L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le président de l'assemblée fait appel à candidatures pour l'élection du maire par le conseil municipal.

Est candidat :

- Frédéric BURNIER FRAMBORET

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné trois assesseurs :

- Bérénice LACOMBE
- Claudie LEGER
- Esman ERGUL

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 7
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BURNIER FRAMBORET	26	vingt-six

Frédéric BURNIER FRAMBORET a été proclamé maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Frédéric BURNIER FRAMBORET prend la parole :

« Chers Collègues,

Je voudrais, tout d'abord, remercier sincèrement toutes les Albertvilloises et tous les Albertvillois qui dans l'ensemble des bureaux de vote, nous ont portés en tête du scrutin et nous ont apportés leur confiance en mettant entre nos mains la gestion de la commune d'Albertville.

Même si les élections municipales auront été particulières eu égard à la crise sanitaire que nous traversons, nous faisons parties des 30 000 communes dont le conseil municipal sera installé à l'issue du premier tour.

Après ces deux mois de confinement, de pause dans notre vie politique, il nous faut désormais préparer l'avenir. Je forme le vœu que cette situation nous enrichisse tous. Je ne souhaite pas que la colère ou les égos de quelques-uns, au demeurant peu nombreux, viennent troubler le travail que nous devons engager. Je souhaite donc que cette assemblée soit celle qui trace un chemin objectif et positif. Nous devons construire ensemble le futur d'Albertville grâce à ce que nous pouvons donner tous et chacun selon nos compétences et nos affinités.

Les défis qui nous attendent vont être de trois ordres.

Le défi social. La crise sanitaire a mis en évidence des besoins, de nouveaux besoins qui risquent de s'accroître et de s'aggraver dans les mois à venir. Notre collectivité, notre conseil ici présent, devra s'emparer de ce dossier pour venir en aide prioritairement aux personnes les plus fragiles afin que personne ne soit laissé sur le bord du chemin. De nouvelles formes de solidarités doivent se mettre en place, nous devons les inventer, les écrire et les réaliser afin que chacun puisse bénéficier de l'aide que nous pourrions lui apporter. Nous prendrons soins de nos aînés, des plus modestes, mais aussi de nos enfants qui devront être accompagnés plus qu'à l'accoutumée pendant les trois mois à venir afin qu'ils puissent sereinement tous retrouver le chemin de l'école, du collège ou du lycée en septembre prochain.

Le défi économique ensuite. Même si la compétence économique relève de l'agglomération et plus largement de la région, nous devons être présents au plus près de nos acteurs économiques de proximité. Que ces acteurs soient des commerçants, des entreprises, des associations sportives ou culturelles nous devons les soutenir et les aider dans leur développement pour qu'elles puissent passer le cap, pour qu'elles puissent éventuellement se réinventer, pour les accompagner au besoin dans leur ancrage et leur pérennité sur notre territoire.

Enfin le défi d'un beau futur. Nous devons redonner également une vision optimiste de notre avenir. Même si rien ne sera plus jamais comme avant, selon les propres termes de notre Premier ministre, nous devons nous atteler à réenchanter l'avenir. Nous devons nous

attacher à animer l'espace public, à promouvoir l'attractivité de notre territoire, à faire que notre ville soit une ville pleine de perspectives, une ville dynamique où il fait bon vivre et bon habiter.

L'avenir républicain est à ré-inventer. La cause qui devra nous guider sera avant tout la préservation de notre environnement, de notre planète. Cette nouvelle société de l'après, dont nombre de personnes parlent aujourd'hui, doit se nourrir du passé et de ce que nous venons de vivre pour construire le futur. C'est dans cette direction qu'il nous faudra travailler pour donner un vrai sens à l'expression commune de « développement durable ».

Face à ces défis, nous avons, ensemble, une pierre à apporter, si petite soit-elle.
Face à ces défis, nous devons faire fi de querelles bien futiles et improductives.
Face à ces défis, nous devons toujours et surtout penser à nos enfants, aux générations futures.

Je forme donc le vœu qu'au sein de cette assemblée, nous soyons adultes, responsables et dignes de la mission que l'on nous a confiée.

Je tiens enfin à vous féliciter pour votre élection au conseil municipal d'Albertville et à vous remercier pour votre engagement pour les six prochaines années, qui j'en suis sûr, sera sans restriction au service des Albertvilloises et des Albertvillois.

Je vous remercie. »

DELIBERATIONS

N° 1	SA
OBJET	AFFAIRES GENERALES Création des postes d'adjoint
RAPPORTEUR	Frédéric BURNIER FRAMBORET

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoint à 30 % maximum de l'effectif légal du conseil municipal ;

En l'occurrence pour notre commune, le nombre maximum d'adjoints est limité à neuf.

Je vous propose :

- d'approuver la création de neuf postes d'adjoint.

DECISION

**Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,
approuve la proposition du rapporteur**

OBJET	ELECTION DES ADJOINTS
Présidence de l'Assemblée	Maire

En application de l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal vient de fixer le nombre d'adjoints.

L'article L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Le maire a fait appel à candidatures pour l'élection des adjoints par le conseil municipal. Le conseil municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Une seule liste a été déposée.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 7

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

La liste de Bérénice LACOMBE a obtenu vingt-six (26) suffrages.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Bérénice LACOMBE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-dessous.

NOM ET PRÉNOM	Fonction¹	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
LACOMBE BERENICE	Premier adjoint	26
BRUGNON JEAN-FRANCOIS	Deuxième adjoint	26

SEVESSAND Christelle	Troisième adjoint	26
BERNAILLE HERVÉ	Quatrième adjoint	26
BRIKOU AMAL Fatiha	Cinquième adjoint	26
JARRE Jean-Pierre	Sixième adjoint	26
ROUX Jacqueline	Septième adjoint	26
BATAILLER Michel	Huitième adjoint	26
MASOERO Pascale	Neuvième adjoint	26

Cette élection a donné lieu à l'établissement d'un procès verbal.

OBJET	Lecture de la charte de l' élu local
Présidence de l'Assemblée	Maire
Pièce jointe	Charte de l' élu local Chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28)

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur le Maire :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et

de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H30**